

Le canton de Berne n'interdira pas la construction de minarets
Au nom de la neutralité religieuse de l'Etat, le Grand Conseil refuse une motion agrarienne

Le canton de Berne n'interdira pas la construction de minarets. Ainsi en a décidé hier le Grand Conseil en refusant une motion de Thomas Fuchs (UDC, Berne) par 89 voix contre 42 et 13 abstentions. Les notions d'égalité de traitement, de neutralité religieuse de l'Etat, de liberté de croyance, d'interdiction de la discrimination - autant de droits fondamentaux garantis par les Constitutions fédérale et cantonale - l'ont emporté dans l'esprit des députés sur la peur de l'extrémisme islamique, dont le minaret serait un signe selon les signataires de la motion.

Mentalité de croisade

Les forces en présence hier au Rathaus ont rapidement été identifiées. Tous les intervenants ont plaidé pour un combat de tous les instants de l'Etat contre le fondamentalisme musulman. Mais si une majorité des parlementaires de l'UDC et de l'UDF estime que l'interdiction des minarets peut être un élément important de la lutte contre l'islamisme, les autres partis (PS, PRD, PEV, PDC, PSA et Verts) y voient surtout une proposition «qui vise à côté de la cible» (Christian Vaquin pour le Groupe autonome), «qui attise les peurs» (Nadine Masshardt, PS), «un poison pour la paix religieuse» (Anna Coninx, Les Verts) ou encore «une mentalité de croisade» (Markus Grossen, PEV).

La discussion, relativement longue, avec de nombreux députés intervenant à titre personnel, aura tourné bien plus autour de la question de l'islamisme que de la stricte question des minarets.

Pour l'UDC et l'UDF, les fidèles musulmans n'ont pas besoin d'un minaret sur leur lieu de culte. En effet, de très nombreuses mosquées situées un peu partout dans le monde ne sont pas flanquées de cette tour que Thomas Fuchs qualifie de «construction religieuse qui dit non à la tolérance» et qu'Alfred Schneiter (UDF) considère comme une «motivation à l'extrémisme».

Selon le rédacteur de la motion - qui est aussi l'un des initiateurs de l'initiative fédérale lancée sur le même sujet - les promoteurs de la construction de minarets chercheraient, par ce signe fort, «à islamiser la population» et seraient donc à combattre par tous les moyens, y compris par l'inscription de l'interdiction des minarets dans les règlements sur les constructions.

Esprit des lumières

Alfred Schneiter a encore précisé que l'UDF considère que la liberté religieuse fait bien partie des droits fondamentaux, mais que ces droits viennent directement de la tradition chrétienne. A titre personnel, Christophe Gagnebin, (PS, Tramelan) lui a rétorqué que toutes les démocraties occidentales ne reposent pas tant sur la tradition chrétienne que sur l'esprit des Lumières, invitant au passage les députés à relire Diderot ou Voltaire.

«Construction qui dit non à la tolérance»

Au final, un seul député du Jura bernois, Marc Früh (UDF, Lamboing), a voté en faveur de l'interdiction des minarets. Les agrariens Annelise Vaucher et Fred-Henri Schnegg ainsi que le radical Jean-Pierre Rérat se sont abstenus de voter, tandis que Sylvain Astier (PRD), Chantal

Bornoz-Flück et Christophe Gagnebin (PS), Yves Leuzinger (Les Verts) et les autonomistes Irma Hirschi, Jean-Pierre Aellen, Maxime Zuber et Christian Vaquin l'ont refusé. (chw)